

## état des lieux location problème remarqué après coup

## Par manolita, le 02/05/2016 à 14:55

Bonjour, Nous sommes une sci familiale et nous louons une petite fermette. Nous avons fait un état des lieux récemment suite à un changement de locataire et nous nous sommes aperçus après coup (le temps était très mauvais ce jour là) qu'une partie des terres n'avait pas été tondue. Or dans les charges l'entretien des jardins incombe au locataire (c'est écrit dans le bail). Même si je n'ai pas écrit sur l'état des lieux que la tonte n'avait pas été faite, puis je retenir une partie de la caution pour cela ?

J'ai averti le locataire que je lui retournerai sa caution en enlevant les charges prévues (assainissement, ordures ménagères...) au prorata de son temps de location, mais je ne lui ai pas parlé de ce problème de tonte. Merci de me dire si je peux encore faire quelque chose. Bien cordialement,